SÉNAT

Séance du 14 janvier 1892

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à trois heures.

DISCOURS DE M. LE ROYER

M. LE PRÉSIDENT prononce le discours suivant dont nous extrayons les passages suivants :

« M. Le Royer remercie ses collègues de la confiance qu'ils viennent, une fois de plus, de lui témoigner et et constate qu'il a été « aidé dans bien des circonstances par une minorité chez laquelle le patriotisme a toujours le pas sur les regrets du passé ou des convictions respectables et respectées. (Très bien, très bien.)

» Parlant ensuite de la politique du Sénat, M. le président dit : « S'il a parfois repoussé ou modifié des solutions qu'il jugeait hâtives ou insuffisamment mûries, ce n'est certes pas par méfiance pour l'esprit de réforme, mais parce qu'il estime que les améliorations doivent être acceptées par l'opinion publique avant d'obtenir la sanction législative et qu'elles doivent s'accomplir sans secousse, sans précipitation pour ne pas être emportées au premier choc dans un courant d'aveugle réaction.

» Le Sénat, qui entend user de ses droits dans leur plénitude, sait bien que la chaleur n'est pas la lumière, que la fièvre n'est pas la santé. (Très bien, très bien). »

Et plus loin : « N'y a-t-il pas lieu de voir avec une certaine appréhension les efforts tentés de divers côtés pour reconstituer des corporations privilégiées?

» S'il faut, dans une démocratie, donner à tous les citoyens des garanties indispensables à la défense de leurs intérêts, de leurs droits à l'égalité devant la loi, faut-il admettre que ces garanties puissent, à un moment, se transformer en un instrument d'oppression pour aboutir à un recul incompréhensible.

» Telle a été la politique de cette assemblée, telle elle sera demain.

» Nos intentions, notre inaltérable dévouement aux institutions que la France s'est données, sont assez connus pour nous prémunir contre des attaques injustes et nous permettre de poursuivre avec fermeté le mandat que nous tenons de la loi constitutionnelle et du pays. »

Les croix de Cochinchine, etc.

M. LENOEL dépose un rapport sur les croix à accorder pour les opérations de Cochinchine, du Haut-Fleuve, du Dahomey et des îles Comores. La discussion immédiate est ordonnée.

Le projet de loi est adopté.

LE BUDGET

Le Sénat reprend la discussion du budget.

On aborde l'article 52 de la loi de finances, concernant les opérations des recettes et dépenses qui se rattachent à l'exécution des conventions du 20 décembre 1883. Il est adopté.

Le Sénat passe à la discussion de l'article 4 ainsi conçu : « Sont supprimées en totalité, à partir du 1er avril 1892, les taxes proportionnelles actuellement perçues sur les prix nets de transport en grande vitesse des messageries, denrées et bestiaux. Les excédents de bagages, finances et chiens, restent passibles de la taxe de 12 o/o. » Cet article est adopté.

Les articles relatifs aux caisses de retraite pour la vieillesse sont adoptés. On aborde l'article 55 du projet de la Chambre accordant une allocation viagère supplémentaire aux retraites militaires et des douanes (officiers sous-officiers et agents du service actif et leurs veuves.)

La commission des finances repousse cet article que le marquis de Carné demande au Sénat de rétablir afin d'arriver à l'unification des retraites. L'article 55 est repoussé par 132 voix contre 108. Le gouvernement est battu.

La séance est levée à 6 heures et est renvoyée à demain 3 heures.

NOUVELLES DU JOUR

Le congrès des cercles catholiques à Bordeaux

Bordeaux, 14 janvier. — Ce soir, à deux heures, s'est tenue la deuxième séance du congrès des cercles catholiques.

Mgr Lécot y assistait. M. de la Guillonnière a exposé le fonctionnement de l'œuvre des cercles, insistant surtout sur la *nécessité de créer le prosélytisme* entre les hommes du peuple.

Après lui, M. Harmel, après avoir fait connaître les résultats obtenus, *étudié les rapports des patrons* et des ouvriers, les résultats acquis. L'orateur cite de nombreux exemples ; ceux de Roubaix, Tourcoing, Reims, Mons ; ceux de l'Allemagne et de l'Italie témoignent que les ouvriers et ouvrières ne demandent qu'à revenir à la foi.

L'action des cercles catholiques a aussi une très grande portée sociale : Ainsi, à Tourcoing, à Roubaix, où 50 usines sont organisées chrétiennement, aucune, pendant la grève, n'a été menacée ; enfin, à Reims, où l'on compte 6,600 adhérents à l'œuvre, au dernier banquet de l'Usine, le 16 août, 1,230 ouvriers qui y assistaient, en présence du cardinal-archevêque, *crièrent* : « Vivent les patrons ! »

Notre marine

Paris, 14 janvier. — Le *Courrier du Soir* publie l'information suivante dont nous en laissons toute la responsabilité: Après avoir dit qu'il importe que notre marine fasse bonne figure dans la Méditerranée, ce journal ajoute :

» On nous dit qu'il n'en est pas ainsi actuellement au Maroc. Cela ne va pas sans des inconvénients dont nos agents consulaires et diplomatiques peuvent se rendre compte. »

Les Autrichiens et la France

Vienne, 14 janvier. — M. Vasaty, jeune tchèque parlant des traités de commerce, auxquels il est hostile, dit que les sympathies de la plupart des Italiens sont acquises à la France et de même celles des députés de l'Autriche-Hongrie, si l'on excepte les allemands ; les Hongrois et les Polonais appartiennent à la Russie et à la France ; les sympathies du peuple tchèque surtout vont de ce côté.

Les Anglais en Afrique. — Un désastre

Mozambique, 14 janvier. — Les troupes anglaises au service de la compagnie coloniale des lacs Eans le *Nyassalam* viennent de subir un désastre. Les arabes chasseurs d'esclaves, poursuivis par le consul anglais Johnston, se sont réunis et ont attaqué à leur tour la ville de Makanjiraf, placée sous l'influence britannique, au sud-est du lac Nyassa.

Ils ont tué trois anglais, trois cipayes, trois indigènes et trois mousses des steamers anglais et blessé trois anglais, huit cipayes et un mousse. On attend avec anxiété de nouveaux détails.

Le discours du trone allemand

Berlin, 14 janvier. — La session du Landtag de Prusse a été ouverte aujourd'hui à midi par le comte de Caprivi, président du conseil des ministres, qui a lu un discours du trône où il n'est pas question de la situation internationale et qui annonce de nombreux projets de loi, parmi lesquels les projets relatifs à l'emploi du fonds guelfe, à la loi scolaire et aux chemins de fer.

La situation financière est représentée comme moins favorable que l'année dernière; il pourra y avoir un déficit résultat de l'augmentation des dépenses, en particulier dans l'exploitation des chemins de fer de l'Etat. L'état sanitaire est très satisfaisant.

Berlin, 14 janvier. — Le discours du trone a été accueilli avec une froideur marquée par les députés. La presse reflète les mêmes dispositions,

L'aveu que la situation financière est embarrassée impressionne désagréablement. On s'étonne que M. de Caprivi ait hésité à toucher à la politique extérieure.

La censure dramatique

Paris, 14 janvier. — M. Bourgeois a, entretenu le conseil de la question de la censure dramatique qui doit venir en *discussion après-demain samedi devant* la Chambre. On sait que la commission parlementaire propose la suspension, à titre d'expérience, pendant trois ans, *de la censure dramatique, et ne maintient* l'examen préalable des pièces durant cette période qu'en ce qui concerne nos relations extérieures en confiant ce droit d'examen au ministre des affaires étrangères.

Durant ces trois années, les dispositions de la loi sur la presse seront applicables à la police des théâtres. C'est-à-dire que les pièces et les directeurs, auteurs et acteurs, seraient soumis au droit commun, pour les délits commis dans les représentations auxquelles ils auraient contribué.

» Sans préjuger les déclarations qui seront faites à la tribune par le ministre des beaux arts, nous devons signaler quelques-unes des observations qui ont été échangées au conseil.

» On a fait observer qu'en cas de suspension de la censure l'exercice du droit commun pourrait conduire à des conséquences singulières.

» Une pièce pornographique, par exemple du genre de celle qui a *été jouée au Théâtre-Réaliste*, donnerait lieu, en représentation publique, à un délit caractérisé et à des condamnations du genre de celle que le tribunal *correctionnel a prononcée hier.*

» Mais il importe de remarquer que rien n'empêcherait les directeurs auteurs et acteurs de continuer les représentations jusqu'à ce que la condamnation soit devenue définitive, c'est-à-dire pendant la durée de l'instruction, des débats du procès en 1re instance, de l'appel — qui est suspensif — en un mot pendant plusieurs mois.

» En outre, d'autres acteurs pourraient reprendre la pièce et donner lieu à la même poursuite qu'auparavant, durant les mêmes délais, sans qu'il y ait récidive puisque les auteurs du délit seraient différents. »

Un faux complot

Vienne, 14 janvier. — On a annoncé qu'une grande conspiration ourdie contre Stambouloff et le prince Ferdinand venait d'être découverte à Sofia. Il paraît que le cuisinier du prince voulait empoisonner son maître.

Mais Stambouloff veillait ; il a fait arrêter une cinquantaine d'officiers. Des dépêches de source sûre disent que Stambouloff a *organisé ce prétendu* complot pour se donner un prétexte à l'arrestation des officiers. L'attitude du prince Ferdinand, dans cette grotesque affaire, est très vivement commentée.

La situation au Tonkin

Paris, 14 janvier. — D'après les nouvelles apportées par le dernier courrier du Tonkin, une reconnaissance partie de Quangla (territoire militaire) pour protéger la route de Quangla à Huonby s'est heurtée à Dongtiam à une bande de 4 à 500 Chinois armés de fusils à tir rapide établis au fond d'une gorge aux flancs boisés et inaccessibles. Après un engagement de deux heures, nos troupes, malgré les difficultés énormes d'une marche en avant dans cet étroit couloir, sont parvenues à déloger les Chinois de leurs positions et leur ont infligé des pertes considérables. Nous avons eu à déplorer la perte de cinq soldats européens et de douze indigènes. Les papiers du chef, qui paraissent avoir de l'importance ont été saisis.

Le 26 novembre, le convoi hebdomadaire montant à Loakay a été attaqué par une forte bande de pirates chinois. Le combat a duré une heure; fort heureusement le convoi était défendu par trente fusils. Un pontonnier auxiliaire a été tué et un autre blessé; les pertes des pirates sont considérables.

Commencement de grève à Saint-Etienne

Saint-Etienne, 14 janvier. Comme chaque hiver, des symptômes caractéristiques d'agitation se manifestent dans le monde minier. A Saint-Chamond, 250 mineurs ont refusé de reprendre le travail : ils réclament une augmentation de salaires, le renvoi d'un gouverneur et la rentrée d'un de leurs camarades mis à pied il y a quelques jours. On craint que la grève ne s'étendent au bassin tout entier.

L'exercice 1891

Paris, 14 janvier. — M. Rouvier a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre le réglement définitif de l'exercice 1891 qui se solde par un excédent de 87.800.000 francs, excédent déjà absorbé, car il a reçu, on le sait, en vertu de lois récentes, diverses affectations dont la principale est le payement de la garantie d'intérêt.

Guillaume II aux manœuvres allemandes

Cologne, 14 janvier. — Un télégramme de Trèves à la *Gazette de Cologne*, dit que l'empereur d'Allemagne assistera aux manœuvres des 8e et 16e corp d'armée qui auront lieu entre Thionville et Sarrelouis.

Les inondations en Espagne

Madrid, 14 janvier. — De grandes pluies et des inondations se produisent dans la province de Huelva. De nombreux édifices se sont écroulés. Les chemins sont coupés. Beaucoup de bétail est noyé. Il n'y a aucun accident de personnes. Les orages ont renversé quatre-vingt poteaux télégraphiques, interceptant les communications entre Madrid, Saragosse et l'Andalousie.

Un incident anglo-chinois

Londres, 14 janvier. — On mande de Hong-Kong au *Daily News* qu'une infraction grave aux traités vient d'être commise par les fonctionnaires chinois de Canton : les biens d'un négociant anglais ont été confisqués et ses domestiques chrétiens ont été arrêtés.

Lettre du Pape à Son Eminence monseigneur Richard

On lit dans l'*Observateur français* :

« Nous appelons d'une manière toute spéciale l'attention de nos lecteurs sur la dépêche suivante qui nous parvient à l'instant :

» Rome, 14 janvier, midi 20. — Le 5 janvier dernier, » le Pape a adressé à S. Em. le cardinal Richard une » lettre très ferme, accentuant la politique d'adhésion » aux institutions actuelles.

» Il est permis de s'étonner que cette lettre, dont on soupçonnait l'existence, mais dont ni la date ni le caractère réel n'avaient été jusqu'ici déterminés avec précision, n'ait pas encore été publiée. Nous reviendrons demain sur cette observation. »

Ce qui se passe dans les hôpitaux laïcisés de Paris

Paris, 14 janvier. — Une infirmière laïque de Lariboisière, Mlle Elisa S...., a jeté dans les latrines sa petite fille qui venait de naître. L'orifice étant trop étroit, le petit cadavre n'est pas tombé dans la fosse et le corps a été découvert. L'infirmière, qui est soignée à l'hôpital, a été consignée à la disposition de la justice.

Les explorations

Sur la route de Tchad, on télégraphie de Brazzaville que M. de Brazza, arrivé le 22 octobre dernier, a été reçu avec enthousiasme. On a tiré 15 coups de canon, 7 caravanes de 240 porteurs chacune ont transporté de Loango à Brazzaville le matériel de l'expédition. 50 miliciens vont arriver par la voie de l'Ogooué.

Dans le Haut Oubanghi M. Gaillard; marchand sur les traces de Crampel, a créé une série de postes sur la rive droite. Il a laissé dans chacun d'eux plusieurs miliciens, chargés d'empêcher les incursions sur les territoires reconnus à la France par la convention de 1887 (rive droite de l'Oubanghi eu-dessus du 4e degré.) M. Gaillard a reçu partout bon accueil et l'on peut considérer la route comme assurée jusqu'à 450 kilomètres au-dessus du poste de Bomgui. Tout permet de présager le succès complet de l'expédition.

Fièvre jaune au Sénégal

La fièvre jaune vient d'éclater dans le Haut-Fleuve et sévit avec intensité à Bakel. On compte parmi les décès 10 officiers et 80 soldats européens.

Et pendant ce temps, dit le *Matin*, la docte Faculté ergote. Les médecins du Haut-Fleuve disent que c'est la fièvre jaune et ceux de Saint-Louis prétendent que la mortalité est due à la *typhomara, qui a été* importée par des troupes venant de Brest et qui s'est développée considérablement sous ce climat meurtrier.

St-Louis, distant de 800 kilomètres du foyer du fléau, n'est pas atteint. La saison, d'ailleurs, ne se prête pas au développement de l'épidémie ici. Le service sanitaire est établi à Podor, à 110 milles de St-Louis, où les caravanes sont soumises à une quarantaine de 23 jours.

Une comète retrouvée

M. Javelle, astronome à l'observatoire de Nice, vient de retrouver la seconde comète de 1890, découverte par M. Barnard, en Amérique, il y a près de deux ans, le 2 mars 1890. C'est la première fois qu'une comète est suivie pendant si longtemps.

Elle a déjà dépassé l'orbite de Jupiter et, grâce aux merveilleux instruments que l'on possède maintenant, on espère la suivre jusqu'au delà de l'orbe de Saturne. Ce qui ajoute au prix de cette belle observation due à un astronome français, c'est que la comète suit un orbe hyperbolique. Il est certain, maintenant, que ce petit corps céleste est un émissaire qui nous vient des étoiles et qui *retonrne peut-être leur rapporter* des nouvelles de notre soleil.

(*Petit Journal*).

Une patriote irlandaise

63, avenue de de la Grande-Armée, dans un élégant appartement nous trouvons miss Gonne, la jeune Irlandaise qui a mis au service de son malheureux pays sa fortune et son activité de *leader*.

Au physique, un front haut, des yeux doux, une voix vibrante lorsqu'elle s'anime en narrant le martyre des populations catholiques d'Irlande.

— Je suis venue en France, nous dit miss Maud Gonne, pour y faire appel à l'opinion du monde civilisé en faveur de mon malheureux pays.

— Cette campagne vous honore, Mademoiselle, mais ne craignez-vous pas d'être arrêtée par les obstacles?

Miss Gonne sourit.

— Ah! voyez-vous, je suis d'un sang énergique; mon père, le colonel Gonne, qui fut attaché militaire à Vienne et en Russie, m'a *élevée dans l'amour de* l'Irlande et de la religion catholique, amour auquel je sacrifie tout, aujourd'hui que je suis orpheline.

— Et quels sont vos projets ?

— Je débuterai ici par une conférence. Un peu plus tard, je publierai un volume de révélations, une sorte de martyrologe de l'Irlande catholique. Il y a des détails que je suis seule à connaître et qui feront frémir d'horreur. (*Gaulois*).

L'affaire de Marseille

Dépêche de Marseille au *Petit Journal* :

» Il n'est bruit aujourd'hui à Marseille que d'une triste affaire que la presse locale avait tenue secrète jusqu'ici.

» Il y a une dizaine de jours, au quartier de cavalerie de Menpeti, une altercation s'éleva entre le lieutenant-colonel Bassac et le capitaine Lacressonnière du 1er hussards.

» Au paroxysme de la fureur, le capitaine menaça son supérieur.

» Celui-ci lui répondit :

« Je pourrais vous infliger soixante jours d'arrêts, je » préfère vous servir un coup d'épée dans la poitrine.»

» Les deux officiers, sans plus tarder entrèrent dans le manège, prirent des épées de combat et le duel commença.

» Par trois fois, le lieutenant-colonel fut blessé légèrement.

» On avait promis de garder l'affaire secrète, mais aujourd'hui elle est connue de tout le monde,

» On assure que le lieutenant-colonel sera mis à la retraite d'office et que le capitaine sera mis en retrait d'emploi.

» Ce sont deux excellents officiers qui ont cédé trop facilement à un mouvement d'impatience.

» On ajoute que le 1er hussards, qui est depuis quinze ans en garnison à Marseille, va être renvoyé à Rouen. «

Crise ministérielle en Portugal

Lisbonne, 15 janvier. — A la suite de la démission de M. Marianno Carvalho, le cabinet tout entier a présenté au roi sa démission collective, que le roi a acceptée. Le comte de Valbom espère former, aujourd'hui, un ministère de conciliation.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 1[5] janvier — Hauteur barométrique, 746 Température. A 7 heures du matin.... 1 degré au-dessous de zéro. A 1 » du soir.... 1 degré au-dessous de zéro. A 4 » » 0 degré au-dessous de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Société de géographie. — La série des conférences de géographie va *reprendre son cours à partir* de samedi, 16 janvier, et se suivra sans interruption, si c'est possible, les samedis suivants, comme de coutume, jusqu'au *mois de mars*.

La prochaine conférence sera donnée par M. l'abbé Pillet, qui a laissé à Roubaix de très bons souvenirs.

Il traitera de « Chamonix » et du « Mont Blanc » et présentera de nombreuses projections à la lumière oxhydrique.

Le samedi suivant, M. Jules Claine, explorateur, membre de la société de géographie commerciale de Paris, parlera sur la Mabalaisie, Sumatra et Malacca.

Nous en donnerons le détail en temps opportun.

La retraite de M. Marais. — Nos lecteurs savent depuis quelque temps déjà que M. Alfred Marais inspecteur de la sûreté, avait demandé sa retraite, après vingt-cinq ans de bons et dévoués services à la ville de Roubaix. La retraite a commencé aujourd'hui pour lui : c'est le moment de parler de son passage à la sûreté.

M. Marais avait fait partie, avant d'entrer dans la police, de l'administration des douanes; il y avait été admis le 1er janvier 1865. Deux ans plus tard, en janvier 1867, il quittait le service des douanes pour *entrer dans* celui de la sûreté, dont il n'a cessé de faire partie jusqu'à ce jour.

Le 6 juillet, il était nommé sous-inspecteur ; inspecteur le 28 novembre 1887 et inspecteur de première classe le 10 avril 1888.

Les actes de courage et de dévouement de M. Marais sont nombreux et connus de tous les roubaisiens. A diverses reprises, ils lui ont valu les plus flatteuses distinctions. C'est ainsi qu'il obtenait du gouvernement, en mai 1872, une médaille *de seconde classe* pour avoir arrêté un cheval qui s'était emporté ; le 7 novembre 1881, il reçut une médaille de première classe, et, le 21 décembre 1882, une *autre de seconde* classe, pour des faits qui sont entièrement à l'éloge de leur auteur.

Depuis longtemps déjà, et à juste *titre, M. Marais* faisait partie de la société de sauveteurs du Nord, et, en 1883, il avait été l'objet, à Calais, d'une manifestation bien honorable pour lui. Dans une fête donnée *en cette ville*, le président de la société lui avait remis au nom de ses collègues, une couronne magnifique.

Il serait impossible d'énumérer *ici toutes les arrestations* importantes accomplies par M. Marais; rappelons seulement celle de l'assassin de la rue Magenta et *des incendiaires de l'établissement Masurel, rue* Jacquart. Mais on ne peut passer sous silence le dévouement vraiment paternel et permanent avec lequel il remplit la mission qui lui avait été confiée, lorsqu'il conduisit à Paris, à l'institut Pasteur, trois enfants mordus par des chiens enragés. Tout le monde se rappelle la lettre que l'éminent directeur de l'Institut anti-rabique adressait au Maire de Roubaix et dans laquelle il parlait de l'attitude de M. Marais en des termes absolument chaleureux. Ce n'est pas l'épisode le moins remarquable de la carrière de l'ex-inspecteur de la sûreté.

Dans l'exercice de ses fonctions, il possédait un flair, une sûreté de coup d'œil que personne ne lui contestait : il déployait, pour certaines arrestations, une habileté vraiment consommée, excellant à se composer une allure et un type en qui les malfaiteurs qu'il recherchait n'auraient jamais songé à reconnaître l'inspecteur de la sûreté.

Un accident de voiture, rue du Pays. — Dans la soirée de mercredi, vers huit heures, un camion appartenant à un voiturier de la rue du Collège, circulait au pas, rue du Pays. En face du n° 20, il rencontra une calandre attelée de deux chevaux et appartenant à MM. Goupil, emballeurs, qui stationnait pour *charger* des pièces de tissus. Les chevaux prirent peur et s'emballèrent, mais, en voulant filer entre le trottoir et le camion, ils accrochèrent celui-ci à l'arrière-train et en firent tourner la flèche, qui alla enfoncer un volet et plusieurs carreaux de la maison de M. Alfred Louage. Un domestique se trouvait dans la calandre, mais il n'avait pu *arrêter ses chevaux*. Il y a d'ailleurs pas d'autre accident à signaler de ce fait : la circulation a été interrompue pendant quinze *ou vingt minutes*.

Un accident rue Neuve. — Mercredi, vers le soir, l'agent Brouillard trouvait, rue Neuve, un cheval attelé à une voiture, étendu sur la chaussée. Il releva la bête, et comme personne ne revendiquait la propriété de l'attelage, il monta sur le siège et conduisit le tout en fourrière. Quelque temps après, une blanchisseuse de la rue Pellart vint réclamer au poste voiture et cheval — *en expliquant que celui-ci avait fui*, pendant qu'elle se trouvait chez des clients. Malgré cette observation, un rapport a été dressé à sa charge.

Un vol rue de la Vigne. — Un marchand de lait *de la rue du Crétinier*, avait déposé un bidon rempli du précieux liquide, sur un trottoir, à l'angle du boulevard de Strasbourg et de la rue de la Vigne, A son retour, il ne trouva plus le bidon ; un adroit filou l'avait enlevé.

Un accident occasionné par la gelée s'est produit dans la soirée de mercredi, à 9 heures, rue de Lannoy, au *Pont-Rouge. Un ouvrier tisserand, Jean-Louis Verplanque*, retournait chez lui, lorsqu'en voulant descendre du trottoir, il glissa et tomba; dans sa chute, M. Verplanque s'est démis le bras gauche; il a reçu des soins dans un estaminet voisin. puis il a été reconduit chez lui en voiture, rue du Tilleul.

Un autre accident est arrivé, jeudi matin, à 8 heures, rue de la Fosse-aux-Chênes : une dame d'une cinquantaine d'années, Mme Léontine B....., a glissé sur le trottoir, et en tombant, elle a été contusionnée aux *genoux et à la figure; elle a pu regagner seule son domicile*.

Tribunal de Simple police. — L'audience du 14 janvier est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Claustre. M. le commissaire Martin. occupe les fonctions d'officier du ministère public.

L'introduction en ville d'une vache abattue, reconnue impropre à la consommation, et l'enlèvement de la voiture et du cheval du propriétaire par une tierce-personne. C'est l'une des premières affaires inscrites au rôle.

Il y a quelque temps, on se rappelle, M. Dhallain, fermier, route d'Hem, fit abattre une de ses vaches, qu'il supposait atteinte d'une maladie. Il fit avertir sur le champ M. Malfait, inspecteur, celui ci ne se rendit à la ferme que le lendemain vers cinq heures du soir. Entre temps un boucher, avait vu la bête et en avait offert une certaine somme. Un autre boucher de Roubaix, M. Varlope avait également parlé, paraît-il de l'acheter, M. D'hallain avait déclaré ne pas accepter leurs offres

L'inspecteur ayant constaté que l'animal était impropre à la consommation, ordonna son enfouissement — ce qui fut accepté par le fermier. La bête qui était déjà chargée sur la voiture de M. Dhalluin, à l'arrivée de M. Malfait, fut conduite vers Roubaix par le propriétaire en compagnie de son domestique. A l'entrée de Roubaix au Raverdi, où se trouve le bureau d'octroi.

M. Dhalluin remplit les formalités d'usage. Pendant ce temps, M. Varlope se trouvait dans un estaminet voisin du bureau, en compagnie d'un nommé Maréchal, *marchand de chiffons et de l'inspecteur*. Tout à coup, le sieur Maréchal sortit, monta sur le véhicule et s'enfuit à toute vitesse dans la direction de Roubaix. M. Varlope, qui avait une voiture, se mit à la poursuite de Maréchal, accompagné de MM. Dhalluin et Malfait mais on ne put le *rejoindre*.

Maréchal s'arrêta à proximité de la place Sainte-Elisabeth, où il fut conduit devant le commissaire du 3e arrondissement. Après interrogatoire, le marchand de chiffons fut relaxé, car il déclara que M. Varlope lui *avait offert vingt francs pour introduire la vache à Roubaix*; ne voyant pas arriver M. Varlope, il s'était arrêté, ne sachant où il devait se rendre.

Maréchal a nié savoir à qui appartenait le cheval et la voiture.

Cette affaire avait été *appelée déjà*, il y a huit jours, devant le tribunal de simple police. A cette audience, MM. Varlope et Maréchal étaient seul cités.

Maréchal avait réitéré sa déclaration. Quant au boucher il avait nié le fait.

M. le juge, afin d'éclaircir la question, avait renvoyé l'affaire à huitaine pour entendre MM. Dhalluin, Malfait, et le cabaretier du Raverdi.

La question est donc revenue à l'audience de jeudi. Maréchal a reconnu de nouveau avoir introduit de la viande malsaine à Roubaix — mais en ajoutant toujours qu'il avait reçu, pour ce faire, 20 francs de M. Varlope. Ce dernier a nié plus énergiquement que jamais.

M. l'inspecteur Malfait, interrogé, dit qu'il s'était rendu *chez M. Dhalluin, qu'il y avait reconnu* la maladie de la bête abattue et qu'il avait prié le fermier de la conduire à l'abattoir. Il a attendu ensuite M. Dhalluin au cabaret, près du bureau d'Hem; le fermier arriva. Un sieur Maréchal, qui se trouvait là, monta dans la voiture de M. Dhalluin et partit à fond de train. M. Varlope avertit l'inspecteur que ledit Maréchal lui avait offert de passer à Roubaix la marchandise, moyennant rétribution, et tous deux se mirent à sa poursuite.

M. Dhalluin a déclaré qu'il avait vu, au bureau d'octroi, Maréchal — qu'il connaissait de vue — *monter dans* la voiture et fuir à toute vitesse. Il ne lui avait nullement donné rendez-vous et il a cru qu'on lui volait son attelage : quant à M. Varlope il se trouvait au cabaret en compagnie de M. Malfait et d'un autre boucher.

Une servante de la rue du Tilleul a raconté comment elle avait arrêté la voiture. Un autre témoin, M. Fœlix, a déclaré que Maréchal était entré chez lui, et qu'il y avait annoncé qu'il gagnait une bonne journée, qu'on lui avait 20 fr. pour passer une vache en fraude. Seulement, il ne savait où il devait se rendre pour rencontrer le boucher qui lui avait proposé l'affaire.

Me Chatteleyn, défenseur de M. Verlope, a prétendu que les offres avaient été faites par Maréchal, que M. *Varlope les avait repoussées* : M. Varlope en avertissant M. Malfait, attestait sa bonne foi, et il l'attestait encore en poursuivant Maréchal de concert avec l'inspecteur, D'ailleurs, pourquoi jamais Maréchal n'a-t-il pu dire à quel endroit Varlope lui avait donné rendez-*vous pour* la livraison de la bête?

Sur ce, Maréchal a été condamné à cinq francs d'amende et aux dépens. M. Varlope a été mis hors de cause.

* *

Les cheveux en justice.

Il y a quelque temps, un sieur D... se présentait chez une femme B... pour règlement d'une dette de huit sous que celle-ci avait contractée envers lui. Au dire de Mme B... le créancier se montra intraitable : il s'em*porta, frappa sur la table et, comme sa débitrice voulait* le mettre à la porte, il la prit par le cou et lui arracha les cheveux.

Pour mieux appuyer sa déclaration, Mme B... extrait précieusement d'un papier de fraîcheur douteuse une volumineuse touffe de cheveux qu'elle exhibe triomphalement devant le tribunal.

M. le Président. — Montrez votre tête à M. le commissaire.

M. B... se décoiffe, et montra son chef au commis*saire du second arrondissement*, lequel paraît assez embarrassé.

M. le Président. — La trace de l'enlèvement des cheveux est-elle visible ?

M. Martin. — Pas trop, M. le Président.

La comparaison de la touffe révélatrice avec les cheveux de la plaignante donne lieu à de nouvelles contestations : Me Chatteleyn, défenseur de M. D.... conteste que ce soit là l'ornement capillaire naturel de Mme B... « C'est plutôt du crêpe », dit-il. La plaignante jure ses grands dieux que la *touffe a été violemment extraite de* son occiput. Qui croire?

Après plaidoyer de Me Chatteleyn, D... est condamné à trois jours de travail.

— Un prévenu est condamné à deux francs d'amende pour défaut de plaque à sa voiture et pour avoir imprimé à celle-ci une allure trop rapide.

« Suis-je aussi condamné aux dépens ? » demanda l'imprudent conducteur.

« Oui, ponctue M. le Président. Et il ajoute flegmatiquement : On ne mange pas le poisson sans sauce.»

— Ivresse, violences légères, bruits et tapages nocturnes, abandons de véhicules, logement tenus sans livres, emploi illicite de servantes sans certificat, tout cela occupe ensuite le tribunal pendant plusieurs heures : il y a plus de 70 affaires, fort peu intéressantes en immense majorité, inscrites au rôle. *Les amendes*, variant de un à cinq francs, pleuvent. La salle est comble, et des plus houleuses. A maintes reprises, on ne s'entend plus tant le public est bruyant.

Les épaves de la rue. — Un trousseau de clefs a été trouvé, rue d'Inkermann, et déposé au commissariat central.

Les arrestations du jour ne concernent que des mendiants et des vagabonds.

Les contraventions relevées hier frappent surtout *des cochers en faute, et des propriétaires de camions qui* ont abandonné leurs véhicules.

Croix. — *Révision des listes électorales*. — Le tableau de rectification de la liste générale électorale est déposé, à partir de ce jour, au secrétariat de la Mairie. *Les demandes* en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de 20 jours à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

— *Un accident*. — Jeudi, vers dix heures 1/2 du matin M. Delrue, cultivateur, suivait la grand route de Lille avec son camion attelé de deux chevaux.

Près du pont de Croix, les chevaux eurent peur du tramway qui passait et allèrent se jeter sur le trottoir. M. Delrue fut pris entre le mur et le chariot, mais fort heureusement pour lui, les chevaux s'arrêtèrent et le conducteur ne reçut que quelques légères contusions aux mains et au côté.

Lys-lez-Lannoy. — *Un accident*. — Jeudi après-midi un ouvrier charpentier, nommé Camille Hoffmann travaillait dans l'atelier de son patron, M. Bruno. Tout à coup le ciseau qu'il tenait en main glissa, et lui fit une forte entaille, en lui coupant plusieurs nerfs. Après avoir reçu un premier pansement chez M. Lagneau, *pharmacien*, il a regagné son domicile, où un docteur est allé le visiter.

Hem. — *Réunion du Conseil*. — Le Conseil municipal se réunira, demain samedi, à une heure 1/2 de l'après-midi, en séance extraordinaire. Cette séance est prescrite par M. le Préfet, pour s'entendre avec M. l'inspecteur des contributions directes afin de nommer les classificateurs du cadastre.

— *Liste des jeunes gens de la classe de 1891*. — Henri Bauduin, Achille Beghin, Edmond Bouche, César Bonte, Charles Bernard, Charles Catteau, Edmond Castrix, Jules Delfontaine, Georges Delecroix, Désiré Dujardin, Jean-Baptiste Ducatillon, Jules Dubas, Henri Delatire, Louis Delespaul, François Desmulliez, Jean-Baptiste Damoulin, Isidore Dillies.

Pierre Desgodez, Achille Dujardin, Ferdinand Fontaine, Arthur Fiévet, Henri Gauthier, Paul Leclercq, Louis Leclercq, Achille Mailler Jules Olivier, Louis Pouchain, Eugène Pollet, Jules Poulain, Joseph Racarie, Jules Roty, Victor Voest, J.-B. Wanin, François Wauquier.

COMMUNICATIONS DIVERSES

MILLE FRANCS DE RÉCOMPENSE

à celui qui fera découvrir l'auteur du vol d'argenterie commis chez M. Ternynck, rue de Barbieux, dans la nuit du 7 au 8 janvier.

Le voleur doit s'être coupé à la main. 29234—59045

Refuge de Nuit. — *14 janvier 1892*. — Nombre de personnes secourues par la Bouchée de Pain : 610 hommes, 20 femmes et 33 enfants, total 663.

— *Nuit du 13 au 14 janvier*. — Fileurs, 2 ; tisserands, 2 ; plombier, 1 ; menuisiers, 1 ; mécaniciens, 2 ; maréchal, 1 ; graisseur, 1 ; journaliers, 6 ; garçon, 1 : bourlier, 1; charron, 1 boulanger, 1; cuisinier, 1 ; peintre, 1 ; fondeurs, 2 ; cocher, 1 ; total, 28,

L'« Union roubaisienne ». — Le cercle municipal d'escrime, l'*Union roubaisienne*, ayant son siège au café Fourmisien, rue du Vieil Abreuvoir met à la disposition des amateurs et élèves des écoles de la ville, sa nouvelle salle. *Les leçons seront données par les maîtres et* Prévots du cercle tous les dimanches matin de 10 heures 1/2 à midi.

Fanfare de cavalerie les « Enfants du Nord ». — La société a changé de local et s'est installée dans la nouvelle salle de l'estaminet de M. Abelard, au *Boulevard de Cambrai*, rue de Lille, en face de l'octroi.

Cette fanfare, composée de 31 membres exécutants, invite les amateurs désirant d'en faire partie, à bien vouloir se faire inscrire le plus vite possible ; la répétition se fait tous les samedis à 9 heures du soir.

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, *tous les jeudis*, (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures 1/2 à midi et de 2 à 4 heures, rue du Collège, 73, (en face du Collège). 28021—56349

Monsieur le Docteur Bureau écrit de :

Vermenton (Yonne), 22 octobre 1891. — J'ai expérimenté vos Pilules Suisses et j'en ai constaté l'efficacité. Je les tiens pour le meilleur dépuratif; elles sont la meilleure préparation pour régulariser les fonctions digestives. Vous pouvez faire de ma lettre l'usage qu'il vous plaira,

A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris. 29283d

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

ELECTION D'UN JUGE SUPPLÉANT AU TRIBUNAL DE COMMERCE. — Nous rappelons à Messieurs les électeurs du Tribunal de Commerce de Tourcoing que le scrutin du 3 janvier 1892 n'ayant pas donné de résultat, le scrutin de ballotage pour le juge suppléant a été fixé par arrêté préfectoral du 12 décembre 1891 au dimanche 17 janvier 1892, à dix heures du matin.

Est candidat aux fonctions de juge suppléant : M. ALPHONSE GLORIEUX-FLAMENT, fabricant à Tourcoing.

L'affaire de St-Josse-Teen-Noode. — Les journaux de Bruxelles se sont longuement occupés dans ces derniers temps de cette grave affaire de suppression d'enfants; et l'on savait que l'une des principales inculpées, Dorothée-Françoise de Couter, âgée de 21 ans, s'était réfugiée en France. Elle était recherchée à la demande du houvernement belge, dans toutes les villes de la frontière.

Cette malheureuse a été arrêtée, il y a quelques jours, dans une maison de Dunkerque, et est passée jeudi après-midi à Tourcoing pour être remise entre les mains des gendarmes de Mouscron.

Un menuisier blessé. — Hector Vandevoorde, ouvrier menuisier, célibataire, âgé de 28 ans, travaillait jeudi avant-midi à la réparation d'une porte, rue *Houchard*. La scie dont il se servait ayant rencontré un obstacle, s'échappa du « trait » et lui tomba sur le poignet gauche. Le mouvement de va et vient n'ayant pas cessé, il en résulta une large entaille qui nécessitera un certain temps de repos. Le blessé a reçu les premiers soins dans une pharmacie voisine.

Halluin. — *Un escroc*. — Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'un chevalier d'industrie, se disant marchand de bestiaux, avait fait de nombreuses dupes dans la région. Cet individu avait complètement disparu, mais voilà qu'il recommence ses jolis exploits. L'on ne saurait trop se mettre en garde contre les agissements de cet escroc.

Roncq. — Diverses adjudications auront lieu, lundi 25 janvier pour les travaux d'entretien et de réparation des propriétés communales; à 3 heures aura lieu l'adjudication du charbon nécessaire au chauffage des écoles et des bureaux municipaux, en 1892; à 4 heures, adjudition de fournitures diverses à l'hospice.

Linselles. — *Un misérable*. — Un manœuvre de maçon, Camille Remory a été arrêté hier comme inculpé dans une grave affaire de mœurs. Sa victime est une petite fille de 7 ans. L'ignoble personnage a été arrêté et a fait des aveux.

LILLE

Mort de M. Cornut. — On annonce la mort de M. Cornut, ingénieur en chef de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord de la France. M. Cornut, qui n'était âgé que de 53 ans, est mort mercredi soir des suite d'une longue et douloureuse maladie. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, officier de la Légion d'honneur, décoré de plusieurs ordres étrangers. M. Cornut jouissait d'une grande notoriété dans le monde industriel de notre région. Ses funérailles auront lieu samedi prochain, à onze heures, en l'église du Sacré Cœur, à Lille.

Un de nos confrères, en annonçant la mort de M. Cornut dit de lui :

« La guerre de 1870, en nous ravissant deux provinces avait enlevé à la France deux institutions qui avaient exercé sur l'industrie française une grande et efficace influence : la Société industrielle et l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur de Mulhouse.

» Frappé de la puissance industrielle de notre région M. Cornut eut, après la guerre, l'heureuse inspiration d'établir à Lille une association analogue à celle de Mulhouse. Les avantages qu'offrait une telle institution étaient tellement évidents que M. Cornut ne tarda pas à grouper autour de lui tous les industriels de la région.

» Les services qu'il rendit à nos industries pendant la crise houillère qui frappa notre région de 1872 à 1879, alors que le charbon était monté à des prix très élevés, sont restés dans toutes les mémoires. C'est M. Carnot qui montra aux industriels les moyens de diminuer, dans des proportions notables, la quantité de charbon nécessaire pour produire la même quantité de vapeur.

» *C'est sous son impulsion que s'opéra, chez nous*, une véritable transformation de tous les générateurs et appareils à vapeur.

» Aussi, la société qui dirigeait avait-elle pris une importance et acquis une prospérité considérables. Les *ingénieurs des autres sociétés qui, à l'exemple de celle* de Lille, s'étaient fondées à Paris, à Lyon, à Rouen n'avaient pas hésité à choisir M. Cornut comme président.

» Dans toutes les expositions importantes de machines, il était désigné comme membre du jury. Et le ministère des travaux publics se l'adjoignit lui-même comme membre de la Commission supérieure des appareils à vapeur. M. Cornut a. du reste, publié sur les appareils à vapeur des travaux très importants et très *remarqués* qui lui avaient acquis une réelle célébrité dans le monde des ingénieurs ».

FEUILLETON DU 16 JANVIER 1891 — 27

SANS MÈRE

Par Paul D'AIGREMONT

DEUXIÈME PARTIE

INNOCENT OU COUPABLE

VI

Où est Gages ?

— En effet, c'était grave. Mais aujourd'hui ne pourriez-vous lui faire la confidence de vos soupçons?

— Oh non ! certes!... Maintenant que le cadavre de son mari a été retrouvé; qu'elle a vu son corps dans l'état que vous savez; qu'il a pour une nature comme la sienne l'auréole dont la mort entoure ceux que nous avons aimés, un mot de moi créerait un abîme entre nous.

Or, Adèle n'est pas seulement ma sœur, c'est ma fille aussi. Je l'ai formée, je l'ai créée moralement.

J'ai promis à ma mère mourante, ma mère qui l'adorait, de veiller sur elle toute ma vie; eh bien! je l'aime trop briser ou atténuer notre affection, pour faire une déclaration qui me fermera les portes de son cœur, j'aime mieux mourir.

Il cacha sa tête dans ses mains.

— Vous aimez mieux surtout être déshonoré ? demanda Me Leval, de sa voix grave et sympathique.

Jusqu'aux entrailles Pierre tressaillit.

Mais au bout de quelques minutes, relevant son visage pâli et convulsé d'angoisse :

— Etes-vous sûr que même ces confidences, qui m'enlèveraient l'affection de ma sœur, me sauveraient? demanda-t-il.

— Il y aurait bien plus de probabilités, c'est évident.

— Non. Le juge ne me croirait pas, car il n'y a de mes démarches pour retrouver Georges aucune preuve palpable. Il dirait que c'est une fable inventée entre nous. Et Jeanne, qui est une perverse, nierait nos entrevues.

— Et la concierge ?

— Possible. Elle parlerait peut-être, mais la Tigresse arrangerait encore la chose et affirmerait que je l'espionnais, non pour savoir où était mon beau-frère, mais pour mon propre compte, poussé par la jalousie.

— C'est peut-être à craindre. Voulez-vous me permettre de questionner adroitement cette fille ? Je peux la voir dans un endroit où elle ne soupçonnera ni qui je suis, ni dans quel but je lui parlerai de vous.

— J'abandonne tout cela à votre prudence. Mais rappelez-vous votre parole, et souvenez-vous que j'aime *mieux* tout, *même* une condamnation, que de dire un mot qui puisse faire connaître à ma sœur les pensées accusatrices que j'ai eues contre son mari.

— Je vous obéirai, répondit Me Leval préoccupé.

Vous n'avez jamais soupçonné personne du vol et de l'assassinat dont vous êtes accusé? demanda-t-il à son client au bout de quelques minutes de silence.

— Si, répondit Pierre de Sauves, mais c'est très vague.

— Dites toujours. Il faut si peu de chose quel*quefois pour mettre* sur la voie, même la plus obscure.

— Dans la journée du samedi, notre caissier était parti auprès de sa mère subitement malade. Au milieu de sa précipitation il avait emporté la clef de sa caisse.

Mon beau-frère a dû alors serrer dans le secrétaire d'acajou, qui était dans notre bureau, l'argent que notre banquier, M. Gérard, lui avait remis pour la paye de la semaine, et le règlement de traites à échoir le mardi suivant, sa[ns] ... lendemain de la Pentecôte.

... Georges le avait serré cet argent dans le secrétaire au lieu de placer dans le coffre-fort comme d'habitude,

— Quelles sont ces personnes? *demanda* M. Leval qui suivait attentivement la pensée de M. de Sauves.

Georges, moi, le garçon de banque devant lequel mon beau-frère a commencé à serrer son argent, et un ouvrier qui est entré avant que l'opération soit terminée.

— Ah ! Qu'est-ce que c'est que cet ouvrier ?

— Un garçon d'une intelligence rare, avec lequel je travaillais de préférence, je faisais mes essais et je *cherchais des combinaisons*.

— Alors il connaissait tous vos procédés ?

— Aussi bien que moi, oui.

— Ah mais ! *pour* qu'un homme de votre trempe se soit ainsi livré, il fallait que cet homme vous donnât toutes les garanties possibles.

— C'était au contraire un noceur. Mais sa femme était la plus honnête créature que l'on puisse rencontrer; elle avait un grand empire sur son mari, et lui-même n'est pas dépourvu de sentiments.

— Elle *avait ?* dites-vous?... elle a toujours la même influence, je suppose!...

— Elle est morte.

— Ah! depuis quand ?

— Le jour de la Pentecôte.

— C'est singulier. Et *le mari où est-il ?*

— Eugène Gages est parti en Amérique.

— Tiens... tiens !... Depuis le meurtre ?

— Oui, deux jours après.

— Comment a-t-il expliqué son départ ?

Pierre de Sauves raconta tout ce qu'il savait de l'engagement d'Eugène Gages, de sa prime de quinze cents francs abandonnée à madame Lureau pour payer les mois de nourrice de la petite Clotilde.

— Tout cela est à coup sûr très beau, mais si cet homme est intelligent, il peut avoir trouvé et combiné cette histoire d'engagement afin de dérouter les soupçons de la police française.

L'essentiel est de savoir si en Amérique il travaille comme un simple ouvrier, ou bien s'il essayé d'exploiter votre invention.

Encore se conduit-il bien?... Vit-il comme un homme qui gagne au jour le jour son salaire, ou qui a de l'argent dans sa poche?

Si à Paris il a fait la noce il me paraît difficile qu'en Amérique il résiste à la tentation de s'amuser surtout ayant une aussi grosse somme que cela en sa possession.

— C'est une intelligence de premier ordre, répéta Pierre de Sauves pensif.

— Il lui faudrait une dose *égale de volonté*.

L'ingénieur ne répondit pas.

Me Leval continua :

— Le principal *pour moi est de rechercher* Gages et d'avoir des renseignements exacts sur lui. Voulez-vous que j'essaye ?

— Comme vous le jugerez convenable.

L'avocat fut frappé de la préoccupation de son client.

— Vous me cachez quelque chose, lui dit-il.

— Eh bien oui ! répondit aussitôt Pierre, et voici quoi :

Je portais un grand intérêt à Gages, l'intérêt de l'*homme* qui en protège un autre, veut le ramener dans la voie droite et s'est attaché à son œuvre.

Dans l'après-midi, un de mes ouvriers me raconta *son histoire* de l'engagement.

Je n'avais pu assister à l'enterrement de sa femme qui avait eu lieu le matin, angoissé ainsi que je l'étais par la disparition de mon beau-frère, et par l'état de ma sœur que la fièvre avait prise.

Alors, je résolus d'aller voir ce que Gages devenait, et le soir, quand fut terminé *le travail de l'usine*, je me rendis chez lui.

Il habitait tout près de chez nous, derrière le jardin même de notre maison, rue Pixérécourt.

Quand j'entrai, il était seul, au *rez-de-chaussée*, dans une petite cuisine.

Il me parut en proie à une horrible préoccupation que je pris, et qui pouvait bien être le désespoir que lui avait causé la mort de sa femme.

— L'aimait-il ?

— Profondément.

— Et elle était honnête?

— Autant qu'on peut l'être.

— Quelle impression vous a laissée votre entrevue ?

— J'ai été très bon envers lui. Je l'ai touché, c'est sûr. Mais deux choses m'ont frappé,

— Lesquelles ?

— *Comme je lui proposais de me charger de sa petite fille*, et que je lui conseillais de revenir à l'usine où il reprendrait ses fonctions de contremaître, il a éprouvé une *terreur instinctive plus forte que sa volonté*.

— Ah! Vous n'avez pas approfondi cette chose-là ?

— Je ne me méfiais pas de lui, et j'étais à cent lieues de le soupçonner.

— Et l'autre incident.

— Lorsque j'ai vu que rien ne pouvait ébranler sa résolution de partir, je lui ai donné quelques conseils empreints du profond intérêt que je lui portais. Son émotion est *alors devenue extraordinaire*. Il a *essayé* de la contenir, et il y parvenait à peine. Enfin je l'ai quitté, fort ému moi-même, et je lui ai tendu la main. Cette main, la main d'un homme qui lui avait fait du bien et qu'il aimait, j'en suis sûr, il l'a refusée, ou plutôt il n'a pas osé la toucher, et il a fait semblant de ne pas la voir.

— Ah ! ça, en effet, c'est grave.

— Oui, aussi ai-je regagné l'usine horriblement impressionné, répétant malgré moi : Pourquoi n'a-t-il pas serré ma main ?... Aujourd'hui, une conviction certaine et sûre me dit que le remords seul l'en empêchait.

— Il faut apprendre à tout prix ce qu'il fait en Amérique, dit Leval. Savez vous quelle est la maison intermédiaire qui l'a engagé ?

— Je crois me souvenir que c'est John Stone, rue Auber.

— J'irai voir moi-même. Rapportez-vous en à moi.

Il s'était levé.

Pierre reprit les mains du jeune avocat et les serrant à les briser :

— Surtout, lui dit-il, pas un mot que ma sœur ne puisse entendre, n'est ce pas ? Vous l'avez juré, j'aime mieux mourir que perdre son affection.

— C'est juré, répondit Leval.

Comme il arrivait dans le couloir du bas, à Mazas, une ombre le frôla.

— Vous êtes le défenseur de M. de Sauves ? lui demanda M. Marais, car c'était lui.

— Oui, monsieur, *répondit* Raoul en touchant les bords de son chapeau.

— Obtenez donc qu'il vous dise pourquoi il n'a pas voulu prévenir la police de la disparition de son beau-frère et du vol des 33.000 francs, moi j'essayerai de mon côté de trouver ce François Rey qui, pour sûr, existe.

Me Leval tressaillit.

M. Marais avait-il entendu sa conservation avec Pierre ?

Il se tint sur ses gardes, et devint très froid.

— Je ferai mon possible, répondit-il brièvement. Mais pourquoi me donnez-vous ce conseil, monsieur ?

M. Marais eut un étrange sourire.

— Vous n'êtes pas du Palais, dit-il, et avocat d'assises, sans savoir qu'on m'accuse, là-bas, de trouver des romans dans toutes mes affaires.

Eh bien! cette fois-ci, c'est peut-être cette tendance de mon caractère à voir plus loin que tout le monde qui m'affirme que M. de Sauves n'est pas coupable.

Non, *ce regard si droit n'est pas celui d'un gredin!*..

Il y a dans son esprit une réticence, peut-être futile, qui nous donnerait probablement la clef de toutes les étrangetés qu'on lui reproche, si on l'amenait à tout dire avec la plus entière franchise.

Or, c'est à cela, je crois, que vos efforts devraient tendre.

— Merci, répondit l'avocat conquis par l'expression d'extraordinaire franchise qu'il voyait sur le fin visage du chef de la sûreté.

(*A suivre*) P. D'AIGREMONT.